

CONGÉ DE LONGUE MALADIE (CLM)

Pour toutes les affections graves et invalidantes autres que celles prévues pour le CLDM.

ANCIENNETÉ DE SERVICE	LIÉ AU SERVICE	NON LIÉ AU SERVICE
	de carrière ou sous contrat	de carrière
à partir de 3 ans	3 ans de solde entière	3 ans dont : - 1 an de solde entière - 2 ans de solde réduite de moitié
moins de 3 ans		1 an sans solde